
Arrondissement de Lens
----------
MAIRIE DE FOUQUIÈRES-LEZ-LENS
62740

☎ 03.21.77.37.47

☒ 03.21.49.33.40

NOTE DE PRESENTATION
BREVE ET SYNTHETIQUE
ANNEXEE AU BUDGET PRIMITIF 2017
(disponible sur le site internet de la Commune)

La Loi NOTRE du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Le Budget consolidé s'élevant à la somme de **6 875 688 €** est équilibré en recettes et en dépenses.

Le projet de budget primitif 2017 a été bâti sur les bases du débat d'orientation budgétaire, présenté le 20 mars 2017, et dont les membres du Conseil Municipal ont pris acte et adopté sans observation.

Malgré la conjoncture défavorable, la Commune souhaite conjuguer la stabilité de la pression fiscale, le contrôle rigoureux des dépenses de fonctionnement et la poursuite de la politique d'investissement.

Il n'y a pas d'augmentation du taux des trois taxes, relevant de sa compétence,

Taux de la taxe d'habitation : 12.82 %

Taux du foncier bâti : 28.36 %

Taux du foncier non bâti : 89.71 %

Le budget primitif 2017 repose sur une gestion rigoureuse des dépenses, et des engagements pluriannuels envisagés comme suit :

- poursuite du programme d'effacement des réseaux, d'entretien de la voirie et des trottoirs, de réalisation de parkings de proximité,
- poursuite de la restructuration du Centre-Ville,
- réalisation d'équipements sportifs et aménagement de zones de loisirs,
- mise en œuvre du projet du « Parc Natura Sport ».

Les dotations Etat n'étant pas encore connues à la date d'établissement du budget, la DGF de l'année 2017 a été estimée au même niveau que l'année 2016.

Le budget a été présenté sans la reprise des résultats de l'année 2016.

La Commune n'est pas endettée, n'a pas souscrit d'emprunt.

Malgré le désengagement de l'Etat et les incertitudes qui en découlent sur les ressources de la Commune, la volonté de la majorité municipale est de poursuivre dans cette voie en privilégiant les actions en faveur de l'école et la formation, l'urbanisme et l'environnement, l'emploi et la solidarité, la vie associative, la valorisation du patrimoine communal.

BUDGET PRINCIPAL 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à **5 781 666.13 €** soit un budget en réduction de 0.36 % par rapport au budget primitif 2016.

Le budget de fonctionnement permet à la Collectivité d'assurer le quotidien, la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant des services.

Recettes :

Les recettes, d'un montant de 5 781 666.13 € se répartissent par chapitre, comme suit :

CHAPITRE	CREDITS 2017
013- Atténuation de charges	50 000.00 €
70- Produits des services, du domaine ...	135 000.00 €
73- Impôts et Taxes	2 690 397.00 €
74- Dotations et participations	2 690 035.00 €
75- Autres produits de gestion courante	175 130.00 €
77- Produits exceptionnels	35 230.00 €
042- Opérations d'ordre	5 874.13 €
TOTAL	5 781 666.13 €

Les deux postes les plus importants des recettes sont constitués d'une part, au chapitre 73, par l'encaissement des impôts et taxes, d'autre part au chapitre 74, par les dotations et participations de l'Etat essentiellement.

Le chapitre 70 concerne les produits des services, du domaine ... Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire, AIC, l'école de musique, les centres de loisirs, les concessions au cimetière Sont compris aussi les redevances d'occupation du domaine public payées par ERDF, GRDF, ORANGE ...

Le chapitre 75 concerne les autres produits de gestion courante, l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations (immeubles, salles municipales).

Le chapitre 013 comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel, suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Le chapitre 77 comprend les remboursements des sinistres par les assurances.

Le chapitre 042 concerne les opérations d'ordre budgétaires.

Dépenses :

CHAPITRE	CREDITS 2017
011 – Charges à caractère général	1 483 610.00 €
012 – Charges de personnel	2 857 350.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	509 894.00 €
67 – Charges exceptionnelles	21 500.00 €
023 – Virement à l'investissement	794 070.13 €
042- Opérations d'ordre	115 242.00 €
TOTAL	5 781 666.13 €

Le chapitre 011 , dépenses à caractère général, regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, voiries, espaces verts, les impôts et taxes payés par la commune, les primes d'assurances, les contrats de maintenance et entretiens de matériels, les honoraires de géomètres, les frais de contentieux ...

Le chapitre 012 regroupe toutes les dépenses de personnel (rémunérations et charges sociales).

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, comprend les indemnités versées aux élus et charges, les subventions de fonctionnement versées aux associations, les subventions versées au CCAS et à la Caisse des Ecoles.

Le chapitre 67 comprend essentiellement les allocations versées aux enfants poursuivant leurs études, ainsi que les subventions versées exceptionnellement aux associations.

Le chapitre 042 correspond aux écritures d'ordre budgétaires.

Le chapitre 023, virement à la section d'investissement, contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de **794 070.13 €**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement, liée aux projets de la ville à moyen ou long terme, s'équilibre à **1 094 021.87 €**.

Recettes :

CHAPITRE	CREDITS 2017
10 – dotations, fonds divers	72 000.06 €
165 – dépôts et cautionnements reçus	10 000.00 €
021 – virement de la section de fonctionnement	794 070.13 €
040 – opérations d'ordre budgétaires	115 242.00 €
041 – opérations d'ordre patrimoniales	102 709.68 €
TOTAL	1 094 021.87 €

Les recettes sont constituées de dotations (le remboursement du fond de compensation de la TVA, des taxes d'aménagement), de cautions reçues, des recettes d'amortissements et autres recettes d'ordre. Figure aussi le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Dépenses :

CHAPITRE	CREDITS 2017
20 – immobilisations incorporelles	23 000.00 €
21 – immobilisations corporelles	737 638.06 €
23 – immobilisations en cours	214 800.00 €
165 – dépôts et cautionnements à rembourser	10 000.00 €
040 – opérations d'ordre	5 874.13 €
041- opérations d'ordre	102 709.68 €
TOTAL	1 094 021.87 €

Le chapitre 20 concerne les frais d'études et frais d'insertion légale.

Les chapitres 21 et 23 concernent essentiellement les aménagements de terrains, les travaux de voirie, les travaux dans les bâtiments scolaires et autres bâtiments de la commune, l'acquisition de matériel informatique, technique, ou de voirie.

Les grandes orientations ont été précisées lors du débat d'orientation budgétaire.

BUDGET DE LA ZONE INDUSTRIELLE 2017

Ce budget s'équilibre à la somme de **60 840.00 €** répartie comme suit :

Section de fonctionnement, recettes et dépenses pour 60 400.00 €

Les recettes proviennent essentiellement de la location des surfaces commerciales, et les dépenses concernent les travaux d'entretien des immeubles concernés.

Section d'investissement, recettes et dépenses pour 440.00 €

BUDGET «ENERGIES RENOUVELABLES » 2017

Ce budget s'équilibre à la somme de 6000 € en section de fonctionnement. Les recettes proviennent de la revente à EDF, de la production d'électricité des panneaux photovoltaïques installés sur des bâtiments de la commune.

Il n'y a pas de section d'investissement.